

Thérapie psychomotrice dans le canton de Fribourg

Offres de thérapie psychomotrice financées par le canton ou les communes

	Population Pour les enfants en âge postscolaire : Dès la sortie de l'école (15-16ans) à 20 ans.
	Zone de couverture Tout de canton
	Institutions/services responsables Les thérapeutes en psychomotricité indépendant·e·s agréés par le SESAM (liste complète des prestataires sur : https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/pedagogie-specialisee-apres-lecole-obligatoire) Le SESAM (Service de l'Enseignement spécialisé et des Mesures d'Aide), peut soutenir sur demande le financement de prestations pédago-thérapeutiques telle que la psychomotricité. Le dossier de l'enfant peut être porté auprès du SESAM. Le service se prononcera sur son financement après une évaluation bio-psycho-sociale de la situation de l'enfant.
	Liens et autres informations utiles Site internet du SESAM : https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/prescolaire/pedagogie-specialisee-avant-lecole Liste des indépendants (psychomotricité-suisse) La demande doit être adressée au SESAM. Veuillez prendre contact avec votre thérapeute agréé par le SESAM afin de discuter avec elle/lui d'une éventuelle demande de financement.
	Contact de la section de Psychomotricité Suisse Mail: section.fr@psychomotricite-suisse.ch

Kommentiert [NM1]: Ergänzen